



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

### Liste des délibérations

**DELIBERATION N° 2022 – 042**

**OBJET : MUTATION DE LA BIBLIOTHEQUE EN MEDIATHEQUE – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**DELIBERATION N° 2022 – 043**

**OBJET : ETUDE - PRET DE MAIN D'ŒUVRE A BUT NON LUCRATIF - CONVENTION OGEC**

**DELIBERATION N° 2022 – 044**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**DELIBERATION N° 2022 – 045**

**OBJET : MUSICAL 'IZE - REMBOURSEMENT**

**DELIBERATION N° 2022 – 046**

**OBJET : LOTISSEMENT LES EGLANTINES : DENOMINATION DES RUES**

**DELIBERATION N° 2022 – 047**

**OBJET : LANDES COMMUNALES – PARCELLES AK97 et AK 100**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 16

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,  
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,  
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 042

**OBJET : MUTATION DE LA BIBLIOTHEQUE EN MEDIATHEQUE – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2022 - 013, elle avait décidé de déposer auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, pour le projet d'extension de la de la bibliothèque, une demande de subvention d'un montant de 20 452€ dans le cadre du fonds de soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale. Après différents échanges avec les services du département, la commune a missionné un architecte et fait évoluer son projet.

Après une présentation détaillée du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
TRAVAUX	152 852	Conseil Départemental 35	34 170
MAITRISE d'ŒUVRE	15 000	Conseil Régional de Bretagne	35 370
SPS CT	3 000	Commune	111 312
EQUIPEMENTS MOBILIERS	10 000		
<b>Total</b>	<b>180 852</b>	<b>Total</b>	<b>180 852</b>

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et du Conseil Régional de Bretagne,  
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 16

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,  
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,  
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 043**

**OBJET : ETUDE - PRET DE MAIN D'ŒUVRE A BUT NON LUCRATIF - CONVENTION OGEC**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2022, elle avait décidé la mise en place d'une étude ouverte aux enfants des 2 écoles, puis par délibération en date du 29 mars 2022, elle avait accepté la mise à disposition d'un agent de l'OGEC pour compléter l'équipe d'encadrement les lundis et jeudis. Cette organisation ayant satisfait l'ensemble des parties, le Maire propose de la reconduire pour cette nouvelle année scolaire.

**Vu le projet de convention,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le renouvellement de la mise à disposition à la commune du salarié de l'OGEC Saint Etienne des Eaux pour l'encadrement de l'étude, jusqu'au 29 juin 2023,
- **AUTORISE** le Maire à signer avec l'OGEC Saint Etienne des Eaux, la convention de prêt de main d'oeuvre jointe en annexe, qui organise la mise à disposition et prévoit notamment le remboursement à l'OGEC du salaire versé et des cotisations, compte tenu du nombre d'heures effectuées par l'agent.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 16

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,  
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,  
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 044**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DUE TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Maire indique que, compte tenu du placement d'un agent en disponibilité au 1<sup>er</sup> septembre 2021, un agent contractuel a été recruté, il y a plus de 12 mois, sur un poste à 29/35<sup>ème</sup>. A présent il convient de nommer cet agent, mais à cette fin il faut modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 27/35<sup>ème</sup>, actuellement vacant au tableau des effectifs, et la fixer à 29/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de passer la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 27/35 à 29/35<sup>ème</sup> au 1.11 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 16

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,  
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,  
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### DELIBERATION N° 2022 – 045

**OBJET : MUSICAL 'IZE - REMBOURSEMENT**

**Le Maire expose :**

« A l'occasion des festivités de la Fête Nationale organisées le 22 juillet dernier par la commune et l'association «Musical'Izé », un concert a été proposé par l'orchestre « La Belle Famille ». Pour en faciliter l'organisation, il avait été convenu, que l'association « Musical'Izé » paye l'intégralité de la prestation et que la commune lui rembourse 1500€, soit environ la moitié»

**Vu les factures acquittées par l'association « Musical'Izé »,  
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DIT qu'il sera remboursé à l'association « Musical Izé » 1500€ au titre de la participation de la commune à l'organisation du concert,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 16

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,  
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,  
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 046**

#### **OBJET : LOTISSEMENT LES EGLANTINES : DENOMINATION DES RUES**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 13 octobre 2016, dans le cadre de la dénomination des rues du lotissement des Eglantines, le conseil municipal avait décidé de retenir le thème des fleurs sauvages et les noms suivants : Colchiques – Violettes et Bleuets .

Les travaux de viabilisation de la deuxième tranche de ce lotissement ayant débuté, il convient de trouver deux nouveaux noms.

**Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de dénommer « Eglantines » – « Primevères » les nouvelles rues du lotissement les Eglantines,
- **CHARGE** M. le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de porter ces décisions à la connaissance du public.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Membres élus : 23    En fonction : 23    Présents : 16

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; M. GIEUX Michel, 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,  
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,  
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2022 – 047**

**OBJET : LANDES COMMUNALES – PARCELLES AK97 et AK 100**

Le Maire informe l'assemblée que l'EARL « Villedemeaux » a demandé la résiliation du bail relatif aux parcelles AK 97 et 100 au 31 .07.2022 . Ces 2 parcelles sont donc à rétrocéder ; l'autorisation d'exploiter n'ayant été délivrée le 16.12.2021 qu'à l'EARL « Brin d'Herbe », le Maire propose à l'assemblée de suivre la décision du Pôle Contrôle des Structures .

**Monsieur Jean Pierre DUFEU s'étant retiré,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de donner en location à l'EARL Brin d'Herbe les parcelles AK 97 et 100 moyennant le versement d'un fermage annuel de 140,00€ l'hectare,
- **PRECISE** que le montant des locations sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de la variation de l'indice des fermages dans le département de l'Ille-et-Vilaine,
- **DIT** qu'un bail rural de 9 ans à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022, sera rédigé sous seing privé,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce bail ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Bruno DELVA